

AGENDA 21 de Rosny-sous-Bois

Atelier 2 : Environnement et changement climatique

Séance 2 : 16 décembre 2009

Table des matières

1	L'organisation des ateliers thématiques de concertation.....	2
1.1	La démarche Agenda 21 de Rosny-sous-Bois	2
1.2	La stratégie de concertation	2
1.3	Les ateliers thématiques	2
2	Participants.....	3
3	Validation du compte rendu de la première séance.....	4
4	Synthèse des travaux en ateliers.....	4
4.1	Thème 1 : Ressources naturelles / Biodiversité.....	5
4.2	Thème 2 : Déchets/ Energie / Energies renouvelables	6
4.3	Thème 3 : Aménagement, urbanisme et habitat durable	8

1 L'organisation des ateliers thématiques de concertation

1.1 La démarche Agenda 21 de Rosny-sous-Bois

« L'Agenda 21 » est, depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992, l'outil de référence pour mettre en œuvre une politique de développement durable à l'échelle d'un territoire. Un projet territorial de développement durable est avant tout une démarche volontaire, portée par une collectivité qui se dote d'une stratégie d'action pour répondre aux finalités essentielles pour l'avenir de la planète. Ainsi, la Municipalité de Rosny-sous-Bois a-t-elle voté le 10 avril 2008, à l'unanimité, son engagement dans l'élaboration d'un Agenda 21 local.

1.2 La stratégie de concertation

Parce qu'une démarche locale de développement durable ne peut se faire sans la participation et l'implication de tous les acteurs du territoire, la Ville de Rosny-sous-Bois souhaite associer largement les citoyens au processus d'élaboration de son Agenda 21.

Une importante phase de concertation avec les acteurs de la ville, notamment les associations, les habitants et autres partenaires, a ainsi été engagée :

- Avril – mai 2009 : organisation de **4 conférences débats** sur le thème du développement durable à Rosny-sous-Bois. Plus de 200 citoyens ont participé à ces rencontres.
- Novembre 2009 – février 2010 : tenue d'**ateliers publics thématiques** pour identifier les actions prioritaires à inscrire dans l'Agenda 21 communal ; parallèlement, mise en place d'un **nouveau site web** dédié au développement durable à Rosny-sous-Bois avec possibilité pour les internautes de s'informer sur la démarche et de déposer des contributions en ligne.
- 2010 : Projet de création d'un **Conseil Consultatif du Développement Durable** rassemblant des personnalités qualifiées pour aider au suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 21.

1.3 Les ateliers thématiques

Les ateliers thématiques de l'Agenda 21 constituent une étape clé de la phase de concertation de l'Agenda 21 de Rosny-sous-Bois. Il s'agit de groupes de travail ayant pour objectif de cerner plus finement les enjeux liés au développement durable dans chacune de ses composantes. Ces ateliers réunissent des citoyens, des élus, des agents de la Ville, des acteurs du territoire pour élaborer en commun des propositions d'actions.

Il s'agit pour chaque groupe de partir des constats du diagnostic sur sa thématique, puis d'envisager l'avenir du territoire dans une optique de développement durable. L'objectif est de parvenir, à l'issue de la dernière séance, à faire émerger les principaux axes de la thématique et d'identifier des propositions d'actions concrètes, qui seront des guides pour l'élaboration du programme d'actions.

Les ateliers thématiques se tiennent de novembre 2009 à février 2010. Ils se déroulent sur deux séances de travail, soit une session de cadrage suivie d'une session d'approfondissement.

Ce document présente l'expression libre des participants aux ateliers thématiques et n'engage en rien la Ville de Rosny-sous-Bois. Chaque personne participante s'est exprimée en son nom personnel.

2 Participants

Les ateliers sont composés de représentants de **plusieurs collèges** :

- Des habitants volontaires
- Des représentants du tissu économique et associatif
- Des représentants des partenaires institutionnels de la Ville
- Des personnalités qualifiées
- Des élus de Rosny-sous-Bois et des membres des services municipaux

Les animateurs de la séance du 16 décembre 2009 :

- Sylvere ODE – Cabinet Solving Efeso
- Pauline LANGERON – Cabinet Solving Efeso

NOM	PRENOM	COLLEGE	ORGANISME
BEAL	Eric	Habitant	
BESCO	Julie	Services de la Ville	Chargée de Mission Agenda 21, Mission des Relations Internationales et du Développement Durable
CAPILLON	Claude	Elu	Adjoint au Maire délégué à la Politique de la Ville, à la Jeunesse, aux Sports, à la Mission Locale et au Développement Durable, Pilote Politique de l'Agenda 21, Conseiller Général
DOUIN	Michel	Habitant	
ELICE	Christine		
GAMBIER	Philippe	Services de la Ville	Directeur des Relations Internationales et du Développement Durable
GROLLEAU	Alexandra	Habitante	
GROLLEAU	André	Habitant	
HOPEN	Eric	Habitant	
JORET	Jean-Pierre	Habitant	
LEMIERE	Maryse	Habitante	
MAIRE	Odile	Habitante	
MARET	Raphaële	Habitante	
PAULIN	Claude	Services de la Ville	Chef du Service des Espaces Verts
TANDURA	Angela	Habitante	
VAVASSORI	Charles	Représentant associatif	Association de Défense et de Sauvegarde de l'Environnement du Plateau d'Avron (ADSEPA)

Soit **16 participants**

3 Validation du compte rendu de la première séance

Il est demandé aux participants de réagir sur le compte rendu de la première séance. Une fois ces remarques prises en compte, le compte rendu a été validé en séance.

4 Synthèse des travaux en ateliers

Les animateurs demandent aux participants de reformer les groupes de travail en fonction des thématiques identifiées lors de la première séance.

Pour cette seconde session des ateliers, le travail est organisé en 3 étapes :

- **Etape 1 : Identifier un, deux ou trois objectifs pour chaque thématique**

Ce ou ces objectifs traduisent le pourquoi de l'action et doivent être formulés sous forme de phrase par les participants.

- **Etape 2 : Sélectionner une action prioritaire par objectif**

Le groupe doit ensuite choisir une action concrète à mettre en place dans le cadre de chaque objectif. Les actions sont choisies pour leur caractère prioritaire ou symbolique et doivent permettre de répondre concrètement et opérationnellement aux objectifs.

- **Etape 3 : Réaliser un poster par action prioritaire**

Il est demandé aux participants d'élaborer un poster par action suivant la trame suivante :

- Les préalables à l'action
- Les étapes à mener
- Les moyens nécessaires (hors financiers)
- Les indicateurs de suivi
- La temporalité de l'action : court terme (< 1 an), moyen terme (1 à 2 ans) ou long terme (3 à 5 ans) ?

Retranscription des propositions formulées par les participants :

4.1 Thème 1 : Ressources naturelles / Biodiversité

Objectif 1	Action prioritaire 1 & 2
Préserver et enrichir la biodiversité existante	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un poste d'animateur pour favoriser l'habitat des oiseaux et des insectes - Création de jardins familiaux bio gérés par une charte

Les préalables

Mettre en place un observatoire de la biodiversité :

- Recenser la faune et la flore existante
- Recenser les terrains sur la ville

Les étapes :

Création de jardins familiaux

- Négocier l'utilisation des terrains
- Etablir la charte
- Créer une structure de gestion des jardins
- Suivre le respect de la charte

Les moyens nécessaires

- Moyens de sensibilisation, de communication....
- Moyens humains (recrutement de compétences)
- Mise en place d'ateliers pour développer les nichoirs, abris...

Les indicateurs de suivi

Création d'un poste d'animateur

- Fréquentation du centre
- Nombre de demandes des Rosnéens
- Evolution de la population d'oiseaux et d'insectes et de leur diversité

Création de jardins familiaux

- Nombre de familles bénéficiaires
- Evolution des superficies des terrains

La temporalité de l'action

- *Création d'un poste d'animateur* : Court terme
- *Création de jardins familiaux* : Moyen/long terme

Les remarques en séance

- Développement de ruches sur le territoire en complément des nichoirs et des abris

4.2 Thème 2 : Déchets/ Energie / Energies renouvelables

Objectif 1	Action prioritaire 1 & 2
Réduire la consommation des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> - Bâtiments publics : améliorer l'isolation et changer le mode de chauffage - Bâtiments privés : service de conseils aux habitants et imposer des normes de Qualité Environnementale

Les moyens nécessaires

- Guichet unique permettant de se diriger vers la bonne solution

Les indicateurs de suivi

- Nombre de personnes venant au guichet unique

La temporalité de l'action

- Court terme

Objectif 2	Action prioritaire 1 & 2
Réduire la consommation de l'éclairage public	Réaliser un bilan de l'état de l'éclairage public

Les indicateurs de suivi

- Consommation énergétique (kWh/an)
- Evolution du coût associé (€)

La temporalité de l'action

- Court terme

Les remarques en séance

- Trouver un équilibre avec le maintien de la sécurité (en cas d'extinction des lumières)

Objectif 3	Action prioritaire 1 & 2
Réduire le volume des déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Elargir le tri sélectif - Augmenter et diversifier le recyclage

Les étapes

- Sensibiliser les habitants sur les difficultés liées à la déchetterie mobile : trop de casse, émissions de CO₂ dues aux déplacements en voiture...
- Mettre en place un circuit spécifique pour les déchets verts
- Mettre en place un ramassage des déchets spécifiques par des associations
- Développer des partenariats avec des associations

Les indicateurs de suivi

- Tonnage de déchets
- Nombre de conteneurs par quartiers

La temporalité de l'action

- Court / moyen terme

Les remarques en séance

- Actuellement aucun tri sur les déchets verts
- Potentiel de réutilisation important
- Mettre l'accent sur la réparation et la réutilisation des déchets
- Généraliser les conteneurs à tous les quartiers

Objectif 4	Action prioritaire 1
Favoriser la réutilisation en général	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une ressourcerie (déchets)

Cet objectif n'a pas été traité plus en détail en séance par le groupe.

4.3 Thème 3 : Aménagement, urbanisme et habitat durable

Objectif 1	Action prioritaire 1 & 2
<p>Anticiper l'évolution des normes de construction pour répondre aux enjeux environnementaux à long terme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un guichet unique d'information et d'orientation - Création d'aides financières complémentaires aux dispositifs de droit commun

Les étapes

- Benchmarking pour s'inspirer des meilleures pratiques, veille sur les autres communes
- Préciser les missions du guichet unique
- Définir un réseau de contacts
- Actualiser le réseau de contacts
- Développer des partenariats de proximité
- Organiser un accueil physique et développer un site internet adapté aux particuliers et aux professionnels
- Assurer le lien entre les demandeurs et les services municipaux
- Evaluation et révision régulière du périmètre d'intervention du guichet unique

Les moyens nécessaires

- Un lieu d'accueil
- Un personnel compétent spécialisé
- Un site web
- Des supports de communication (exposition périodique montrant les résultats obtenus)

Les indicateurs de suivi

- Taux de fréquentation
- Typologie des demandeurs : professionnels, particuliers, associations, etc...
- Typologie des demandes : accompagnement technique, demande d'information, demande d'aide financière etc.
- Résultats concrets obtenus

La temporalité de l'action

- Court terme

Objectif 2	Action prioritaire
Construire/ rénover les bâtiments publics et leurs aménagements	Rendre accessible les lieux publics aux personnes à mobilité réduite

Cet objectif n'a pas été traité plus en détail par le groupe.

Objectif 3	Action prioritaire
Repenser les espaces publics et commerciaux	Mettre en place des panneaux solaires sur les toitures des centres commerciaux

Cet objectif n'a pas été traité plus en détail par le groupe.